VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN. — VENTES A L'ENCAN. — VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier — Danziger & Tessier — Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de GUSTAVE LEHMANN, Sr.

No 84,198 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau : 134 rue Carondelet

MARDI, LE 20 OCTOBRE 1908,

A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE,

il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 11 Septembre 1908, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division "D", agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de ladite Cour, Division "B", maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la Propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet bornée par l'avenue St-Charles, les rues Antonine, Foucher et Prytania, mesurant 100 pieds de face à l'avenue St-Charles sur 160 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, entre lignes parallèles, sur lesquelles dites deux rues elle forme l'encoignure, ladite portion de terre étant composée des lots numéros 14, 15, 16 et 17 et vingt (20) pieds du lot N° 13, contigu dans le fond desdits lots 14 à 17 inclusivement, d'après un plan du Professeur Delachaise et Plaisance, fait par C. A. Heddin, voyer, et déposé pour référence en l'étude de T. Guyot, notaire en cette ville. Les améliorations sont désignées par le No 3628 avenue St-Charles et comprennent une résidence moderne en bois à deux étages avec mansarde couverte en ardoises, retirée du trottoir et contenant un rez de chaussée une grande vestibule et vestibule pavé en tuile, grande salle de réception avec plancher en bois dur, salon, librairie, salle à manger, salle à déjeuner, office, cuisine, chambre de provisions, escalier dans le fond avec office au dessous. Le premier étage contient grand vestibule, 5 grandes chambres à coucher, 3 chambres à bain, cabinet de toilette, chambre à coudre, coffre en cèdre dans chaque chambre, galerie sur le devant, dans le fond et sur le côté, la mansarde contient 4 chambres et deux cabinets.

Les principales chambres de la maison magnifiquement décorées et tapissées gaz et électricité dans toute la maison, cheminées marbre et en tuile. La maison est chauffée à la vapeur, grand four-cour sous la maison servant à cet effet ; la bâtisse dans la cour contient buanderie et chambre de domestique, 2 citernes et filtre dans la cour. Le trottoir et la cour et les promenades dans le jardin sont cimentés.

Un des "Homes" les plus complets de notre magnifique avenue de résidence. Des cartes de l'encanteur seront nécessaires pour l'inspection des lieux.

2° Le bon terrain pour bâtir, avec maison pour automobile et hangar qui s'y trouvent, décrit comme un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Prytania et Foucher, désigné par la lettre C, sur un devis d'apentage fait par Edgar Pilié, député voyer de ville, le 23 mars 1898, et d'après lequel il mesure 71 pieds 10 pouces le lot No 2 formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Erato et mesurant 81 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Erato entre lignes parallèles. Le lot No 3 mesure 75 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 1120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 1148 et 1160 rue Tchoupitoulas et 435 à 449 rue Erato et comprenant bâtisses d'entrepôt à un étage.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance, s'il y en a en un an crédit d'un an en deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement complet, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non aliénando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, et dix pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer, en plus et au-dessus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année A. D. 1909; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. A. Parsons, avocat.

12 sept—12 13 20 27—oct 4 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE WILLIAM E. HALL.

No 251, Vingt-Cinquième Cour Judiciaire de District, Paroisse de Tangipahoa, Louisiane.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, LE 13 OCTOBRE 1908,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon Clay Ellett, juge de la susdite Cour, signé le 15 juillet 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Henry Clay, les rues Pitt, Calhoun et Garfield (autrefois Jennet), mesurant 64 pieds 4 pouces 1 ligne de face à l'avenue Henry Clay sur 140 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur et façade à la rue Garfield, et environ 141 pieds 8 pouces de profondeur sur l'autre ligne du côté ; ladite portion de terre étant composée du tout des lots 18 et 19 et une portion du lot No 20, aboutissant dans le fond. Les améliorations sont désignées par le No 1438 avenue Henry Clay, et comprennent une résidence en bois à deux étages contenant 10 chambres, chambre à bain, etc.

2° Une moitié d'intérêt indivise dans et à trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet 47, borné par les rues Sud Peters, Erato, Gaiennie et Tchoupitoulas, désignés par les Nos 1, 2 et 3, sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer, le 23 mai 1838, annexé à un acte pardevant C. Pollock, ancien notaire en cette ville ; ledit lot No 1 mesure 87 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Erato par une profondeur sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas, contigu aux lots Nos 2 et 3, de 158 pieds 3 pouces 4 lignes, et sur l'autre ligne du côté le plus près de la rue Sud Peters ayant une profondeur de 120 pieds 9 pouces 4 lignes de là, coupant un angle droit vers la rue Tchoupitoulas, 15 pieds, 11 pouces, 6 lignes, delà s'étendant à une autre profondeur vers la rue Gaiennie, 35 pieds 6 pouces, 2 lignes à la ligne du fond sur laquelle il mesure 71 pieds 10 pouces le lot No 2 formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Erato et mesurant 81 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Erato entre lignes parallèles. Le lot No 3 mesure 75 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 1120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 1148 et 1160 rue Tchoupitoulas et 435 à 449 rue Erato et comprenant bâtisses d'entrepôt à un étage.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance, s'il y en a en un an crédit d'un an en deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement complet, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non aliénando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, et dix pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer, en plus et au-dessus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année A. D. 1909; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. A. Parsons, avocat.

12 sept—12 13 20 27—oct 4 11 13

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wm E. Hall.

No 251—25ème Cour Judiciaire de District, paroisse de Tangipahoa, Louisiane.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 13 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Clay Ellett, juge de la susdite Cour, signé le 15 juillet 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

100 actions de la N. O. Molasses & Packing Co. Ltd de $100 chacune, par certificat No 2.

35 actions de la N. O. Molasses & Packing Co. Ltd de $100 chacune valeur au pair.

Conditions Comptant.

E. A. Parsons, avocat.

3 oct—3 4 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage Simple, 520 rue S. Cortez,

Entre les rue D'Hémécourt et Bendis.

Succession de Charles W. Tillman.

No 85,901, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI le 13 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite cour, Division A, maintenant absent en congé daté le 8 septembre 1908 dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 520 rue Cortez, dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Télémaque, Cortez D'Hémecourt et Bendis, lequel dit lot est désigné par le No 26 sur un plan d'arpentage par C. Unca Lewis, voyer et mesurant 24 pieds, 7 pouces 1 ligne de face à la rue Cortez sur 110 pieds de profondeur, entre ligne parallèles.

Conditions—Comptant 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 sept—12 13 20 2 —oct 4 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Magnifiques Meubles de Maison,

Consistant en

Meubles de salon, vestibule, bibliothèque, draperies, descente de lit, tapis, argenterie et plaqué, peintures à l'huile, vases, plaqués, pendules, etc.

Succession de Gustave Lehmann, Sr.

No 84,198—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet.

Mardi, le 20 octobre 1908 à 2 p. m.

Sur les lieux 3628 avenue St-Charles coin de la rue Antonine.

Il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 11 septembre 1908 de l'Hon W. B. Sommerville juge de la susdite Cour, Division D agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite cour Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot d'effets mobiliers consistant en meubles de salon, bibliothèque, vest bale, draperies, descente de lit, tapis, peinture à l'huile, vases, plaqués, argenterie et plaque, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant

9 oct—9 11 18 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Owen Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans. — No 85,129 — 87,310, consolidés — Division C — Attendu que Adolfo Dugué administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Owen Walsh, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.

E. T. Florance, avocat.

8 oct—8 12 17

Succession vacante de Edward McMahon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 81,307 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont on peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florance avocat. 8 oct 8 12 17

Succession de Mme Susie Blackett Selby, épouse de George T. Selby.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 86,999—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont on peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George T. Selby, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. J. Peters, avocat.

7 oct—7 11 16

VENTES A L'ENCAN. — VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR ORDRE DES RECEVEURS.

Meubles de la Compagnie Bien Etablie de Petit & Boh.

Liquidation de la Compagnie de Petit & Boh.

No 84,673, Cour Civile de District, Div. D.

PAR STROUDBACK & STERN, Lénard L. Stern, encanteur—MARDI, le 20 octobre 1908, à 11 heures A. M., sur les lieux, au coin des rues Lafayette et Commerce, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de vente signé le 8 août 1908 par l'Hon. Fred D King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division B, agissant pour l'Hon. W. B Sommerville, juge de la susdite Cour Div. D, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numéro de

Le contenu du fonds de la compagnie de Petit & Boh se composant de 250 pieds de courroie de cuir, 1000 pieds de rue de moulin, roues repoussées, un lot de matériaux à ornement, papier à emballage, 96 cercles en fer (tres clairsemé), 1 10 vis en bois pour le marin, 500 pieds de chêne veiné rouge, 500 pieds de chêne de chêne verte, 26 heures de travail, 17 roues de rechange sable, 3 rouleaux de papier grant, 200 centaines pour monteur, 15 cercles circulaires en bois pour de mon arc d'environ 250 pieds, 8 portes vitrées à boulons, 60 grosses de vis, un grand bureau en cypriès, un typewriter et bureau, un office bureau en acier, un évent électrique, un four sur (trois roulement) 2700 pied 3 Q S N O. No de 10 10 pieds 1 Q S N.O. No 50,1000 pieds 3/4 Q S N O No 10

Conditions—Comptant.

9 oct—9 11 18 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple en Bois Couvert en Ardoises.

Un Bon Placement et Situé à l'endroit où les Propriétés Sont Toujours en Demande.

No 1923 rue Marengo, entre les rues Dryades et Rempart.

SUCCESSION DE RICHARD SINGLETON.

No 86,816—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN Lénard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 22 octobre à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour, rendu et signé le 16 septembre 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Dryades, St Denis maintenant Rempart, Marengo et Constantinople désigné comme l'Ilet No 81, ledit lot de terre est désigné comme lot No 6 sur un plan dressé par H. A. Bondesequie ingénieur civil daté du 19 mars 1872 déposé en l'étude de A. Benziger, alors encanteur en cette ville, d'après lequel dit plan ledit lot mesure trente pieds de front à la rue Marengo sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises contenant en rez-de-chaussée le devant et trois chambres. Dans le fond il y a une bâtisse à deux chambres et salle à bain, citerne etc.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur ne devra recevoir les clefs qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente, et de faire 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant George W. Flynn notaire aux frais de l'acquéreur.

D. M. Demitry, avocat

20 sept—20 27—oct 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE EMPLACEMENT

—POUR—

COMMERCE

1440 Rue Annonciation, coin Robin,

—ET—

Terrains de Choix pour Bâtir dans le Sixième District.

SUCCESSION DE SAMUEL ALSTON.

No 86,319—Cour Civile de District—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Lénard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 5 novembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 24 septembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Six certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Collège, Perrier, Général Taylor et Panitou, lesquels lots sont désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sur un devis fait par W. Thornton, voyer de ville de l'ancienne ville de Jefferson date le 13 mars 1858, annexé à la Minute d'un acte de vente passé pardevant A. J. Armstrong, ancien notaire, le 4 novembre 1879 par lequel Elisabeth Alston a acheté les lots Nos 8, 9 et 10 dudit défunt Samuel Alston, et mesurant, en mesure américaine, comme suit: Les lots 5, 6 et 7 sont contigus et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Perrier sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces 3 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 8 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Collège sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Le lot No 9 est contigu au lot No 8 et mesure 31 pieds de face à la rue Collège sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles et le lot No 10 mesure 32 pieds de face à la rue Collège sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, toutes les mesures étant plus ou moins. Ledit lot No 7 forme le coin des rues Perrier et Gen Taylor, et ledit lot No 8 forme le coin des rues Collège et Gen Taylor.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Robin, Annonciation, Chippewa et Race, lequel lot formant l'encoignure des rues Robin et Annonciation, et mesurant 64 pieds de face à la rue Robin sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de 64 pieds 11 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage et résidence en bois à deux étages couvert en ardoises et contenant magasin boutique, chambre d'entrepôt, cuisine et 3 chambres à coucher et est connu sous le nomme 1440 rue Annonciation et 830 rue Robin. Ceci est un emplacement de commerce bien connu, les locataires ayant été au même endroit pendant des années situé près du Pressoir à Coton. Une excellente occasion pour obtenir une épicerie et boucherie rapportant une excellente placement de premier ordre.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui y trouvent et tous les droits voies, privilèges servitudes et avantages là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le même district et tirant que la propriété décrite sous le numéro deux ci-dessus, portion de terre et le tout du lot désigné par le No 10 sur un plan dressé par J. Comuzy en 1861 déposé en l'étude de Charles Boudousquie, ancien notaire en cette ville, moins cette portion vendue à Owen Roper, d'après un acte passé pardevant Edward Barne, ancien notaire en cette ville, daté le 10 mai 1860 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur de 92 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un grand hangar écurie, etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en 1, 2 et 3 ans de crédit, représentée par billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par lien du vendeur et hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets et obligation par l'acquéreur de payer les taxes d'Etat de 1908 en plus du prix de la vente, l'acquéreur devant faire dix pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 oct—4 11 18 25—nov 1 8

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Simple,

No 387 rue Cherokee près Macarty.

Succession de Fanny Brauf veuve par le premier mariage de Joseph Pigand et épouse par le deuxième mariage de Manuel Fernandez

No 87,169—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne JEUDI le 15 novembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, daté le 8 octobre 1908 pour le compte de ladite succession il sera vendu à l'enchère publique.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits voies etc qui y appartiennent situé dans le 7ème District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet 44, borné par les rues Cherokee (autrefois Bates) Milnadier, Jean Gerard et Macarty, désigné comme les No 9 et mesurant en mesure américaine 30 pieds de front à la rue Cherokee (maintenant Cherokee), sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent du cottage simple confortablement divisé connu comme No 387 rue Cherokee. Le voisinage est de choix et améliore rapidement.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété devant être assurée et la police transférée au porteur des billets.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Fred Daibel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

11 oct—11 18 25—nov 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Grande Résidence et Commode, Nos 1437-39 rue N. Rempart, coin Kerlerec.

Succession de Raphael O. Marcuse

No 86,174 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D".

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau (Phone Bingo) No 311 rue Baronne, JEUDI le 22 octobre 1908 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 14 septembre 1908, la succession de Raphael O. Marcuse il sera vendu à l'enchère publique

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot H. de l'Ilet 37 borné par les rues Rampart, St-Claude, Kerlerec et Columbus, sur un plan par J. A. D'Hemecourt, député voyer, daté du 31 mars 1864, annexé à un acte pardevant P. E. Lorentz notaire le 3 mai 1855, mesurant dit lot mesure (en mesure américaine) 53 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Rampart 63 pieds de large sur le fond sur une ligne le séparant du lot No 1 et 67 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur sur une ligne oblique sur le côté vers la rue Columbus et 70 pieds de profondeur et façade à la rue Kerlerec. Les améliorations comprennent le grand côté à résidence commode en briques avec mansarde ayant des chambres portant les numéros municipaux 1437 39 rue N. Rampart ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages dans le fond, écurie, puits, hydrant et citerne.

La propriété est bien et richement située à un lot de la rue Esplanade, chars électriques en face et à la rue Kerlerec près et à proximité des marchés, écoles, églises et peut de front pourrait être convertie en rue mais il double en un endroit de 40 mètres.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans représenté par des billets de l'acquéreur, datés à leur date d'adjudication et portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à complet paiement garantis par lien du vendeur et privilège et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes de 1908, acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Felix J. Deville notaire. Un dépôt de 10 0/0 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

MM Dart & Kernan avocats.

20 sept—20 27—oct 4 11 18 25

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de Choix pour Bâtir dans le Sixième (6) District.

Succession de Joseph John Bruck.

No 86 632—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 832 rue Carondelet—MARDI, le 13 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 13 juillet 1908 et d'un autre ordre daté le 18 août 1908 et le 3 septembre 1908 de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières comme suit décrites, à savoir :

Un certain portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues State, Prytania, Annonciation, Market et Laurel et la ligne de Huntville, étant l'Ilet désigné par le No huit (8) dans le plan original de Bloomingdale, ainsi qu'un plan fait par A. G. Blanchard, géomètre, voyer de ville, sous la date du 13 mai 1875, et annexé à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, le 29 mars 1865, laquelle dite portion de terre en cet désignée mesure 154 pieds et 10 pouces de face à la rue Annonciation ou Preston, 150 pieds 2 lignes de profondeur sur la ligne le séparant de la propriété appartenant autrefois A. C. Hurst et maintenant nommé Hunt'ville, 150 pieds de profondeur sur la ligne de cette opposant la plus près de la rue State et 152 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne du fond laquelle portion de terre comprenant 5 lots désignés par les lettres A, B, C, D et E. Le tout d'après un plan et certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 septembre 1895 et annexé pour référence à l'acte d'achat ci-après mentionné pardevant moi, notaire, le 20 septembre 1895. Etant la même propriété que le défunt Joseph John Bruck a acquis par achat de la succession de Elisabeth Bruck, d'après un acte passé pardevant moi, le notaire soussigné, le 23 juillet 1907 et enregistré au bureau des transferts de cette paroisse dans le livre 218 folio 64.

Termes et conditions—Un quart en plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un, deux et trois ans pour des billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété, et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1908 et faire un dépôt de 10 0/0 pour cent la vente.

L'acte de vente pardevant M. Bussière Renoux notaire aux frais de l'acquéreur.

Jos F. Madiano, avocat.

12 sept—12 13 20 27—oct 4 11 à date

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Geo St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégante Bâtisse Commerciale en Briques à trois (3) Etages,

Formant le coin des rues Lafayette et Commerce et connue comme No 322 rue Lafayette

JEUDI, 22 OCTOBRE 1908, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Dans l'affaire du Receveur de C. DOYLE & Co., Ltd.
No 85,916—Cour Civile de District.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, ledit ordre daté et signé le 14 septembre 1908, le vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, désignés comme lots Nos neuf et dix de l'Ilet No 60, borné par les rues Lafayette, Girod, Tchoupitoulas et Commerce, sur un plan dressé par J. Thompson, voyer, daté le 16 mars 1812, et déposé comme plan No 45, en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville.

D'après lequel plan ladite lots mesurent comme suit: Le lot neuf a vingt-deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Lafayette sur une profondeur de soixante-douze pieds sept pouces et sept lignes entre lignes parallèles et le lot No dix a vingt-deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Lafayette sur une profondeur et façade à la rue Commerce de soixante-trois pieds sept pouces et deux lignes, et soixante-trois pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No neuf, et vingt-cinq pieds huit pouces et six lignes de largeur dans le fond ; ledit lot No dix formant l'encoignure des rues Lafayette et Commerce.

Conditions—Un tiers en plus comptant la balance, s'il y en a en un an et deux ans, représentée par billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue portant intérêt en taux de huit (8) pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement.

L'acte de vente pardevant Maurice Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur qui doit assumer les taxes pour l'année 1908 en plus du prix d'achat et devra déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

GEO. ST.-PAUL, Encanteur
No 147 rue Carondelet,
Phone Main 2268 - W.

Jas. J. McLaughlin, avocat pour le receveur.

20 sept—20 27—oct 4 11 18 22

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Martin J. Leroy.

No 72,348. Cour Civile de District.

Jeudi, le 15 octobre 1908 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières

No 311 RUE BARONNE

10 termes élégants pour bâtir sur la rue Art, entre les rues Johnson et Prieur, borné par la rue Painters. A moins d'un filet des rues de la rue Villiers, maintenant en opération.

Conformément à un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, daté le — septembre 1908 dans l'affaire ci-dessus nommée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit

Dix (10) certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Arts, Johnson, Prieur et Painters. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Arts et Johnson mesurant 32 pieds de face à la rue Arts sur 110 pieds de face et profondeur sur la rue Johnson; les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 faisant face à la rue Arts et mesurant chacun 32 pieds sur ladite rue Arts sur une profondeur entre lignes parallèles de 110 pieds; le lot No 10 formant l'encoignure des rues Arts et Prieur et mesurant 32 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Arts sur une profondeur et façade à la rue Prieur de 110 pieds.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer en plus du prix d'achat les taxes de l'année 1908 et de payer pour l'acte de vente pardevant Anthony J. Resal, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

GEO ST.-PAUL
Encanteur No 137 rue Carondelet.

Frank T. Schasabal, avocat pour la tutrice du mineur.

13 sept—13 20 27—oct 4 11 18

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bûches de Chêne! Bûches de Chêne!

Mercredi, le 14 octobre à 11 heures A. M.

A la T. & P. R. R. Co, Terminus, Rue Thalie.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur — en vertu des lois 124 de 1890 et 167 de 1898 et pour le compte de celui que cela concerne à l'heure et l'endroit désignés ci-dessus:

(3) chars de bûches de chêne blanc.

Char—T & P—4145 T & P—2504 — T&P 235 consistant de soixante-douze bûches plus ou moins, expédiés de Boyne, Lee consignées à la International Export Lumber Co.

Conditions—Comptant sur les lieux.

4 oct—4 11 13 14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mima Hill, Veuve de Andrew W. Page.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87,375 Division E—Attendu que Martha Adams, une femme seule a présenté une pétition